

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6753
6 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 6 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouvelles et graves violations ci-après du cessez-le-feu qui ont été commises par les forces indiennes.

i) Ne tenant aucun compte du message qui a été adressé le 3 octobre par l'UNMOGIP aux commandants locaux des deux camps dans le secteur d'Akhnur pour les inviter à cesser le feu à partir de 20 h 30 le 3 octobre 1965 - invitation qui a été acceptée par le commandant local pakistanais - les forces indiennes ont déclenché ce même jour à 22 h 30 un tir d'artillerie sur Budhi Dhak qu'ils ont repris à partir de 4 h 10 le 4 octobre. Ce tir a été suivi d'une attaque sur Bhudi Dhak et la zone 585795 par des effectifs ayant approximativement l'importance d'une brigade.

ii) Les forces indiennes se retranchent et travaillent jour et nuit à la construction de blockhaus sur la dérivation du Kohail et la rive opposée du canal BRB depuis qu'elles ont occupé cette zone, bien qu'elles aient été averties à plusieurs reprises que leur présence dans la zone constituait une violation du cessez-le-feu et bien que les observateurs des Nations Unies se soient rendus par deux fois sur les lieux et aient déclaré que ces travaux constituaient une violation flagrante du cessez-le-feu de la part des forces indiennes. Les forces indiennes ont maintenant commencé également à se retrancher sur la pointe avancée de la rive opposée du canal BRB. L'UNIPOM a été priée de prendre immédiatement des mesures non seulement pour empêcher les Indiens de creuser de nouveaux retranchements dans la zone en question mais aussi pour les obliger à se replier sur les positions qu'ils occupaient avant le cessez-le-feu.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Pakistan
auprès des Nations Unies,

(Signé) Syed Amjad Ali

65-23944

